

les Amis de Verlaine

Association internationale de poésie française

« **10° CONCOURS DE POESIE Paul VERLAINE, année 2011** »

Art 1

Dans le cadre de la promotion de la poésie, de la culture française et en mémoire au poète Paul Verlaine, né à Metz, Les Amis de Verlaine organise un concours de poésie intitulé « Concours de Poésie Paul Verlaine » ouvert de façon internationale à tous les poètes d'expression française

du 1° novembre 2010 au 15 février 2011, cachet de la poste faisant foi.

Art 2

Le concours comprend quatre catégories qui demandent des connaissances en versification française.

1- poésie libre

2- poésie régulière contemporaine (prosodie classique et néo-classique)

3- « poésie, jeune espoir » pour les poètes de moins de 26 ans.

4- catégorie junior: pour les moins de 14 ans.

et la possibilité d'écrire sur un thème libre ou le thème proposé 2011: *Je fais souvent ce rêve...*

On peut participer à plusieurs catégories et thèmes.

Art 3

Les poètes enverront **deux poèmes** par catégorie et thème. Chaque poème ne devra pas dépasser quarante vers, **être inédit et non primé.**

Les textes seront dactylographiés sur un format A4, le 1° en **recto** et le 2° au **verso et envoyés en 5 exemplaires.**

Nom, adresse, courriel et téléphone des candidats figureront, **en haut à gauche d'un seul** exemplaire ainsi que la **catégorie** et le **thème** dans lequel les poèmes sont présentés.

Art 4

Doivent être joints à l'envoi :

-deux enveloppes timbrées 11 x 22 à l'adresse du candidat

-un chèque de frais de participation de 13,50 euro par catégorie et thème à l'ordre de Les Amis de Verlaine n°compte : 08725071285

(Les candidats de moins de 18 ans sont dispensés des droits d'inscription. Joindre impérativement la photocopie de la carte d'identité.) Les envois suffisamment affranchis et les frais d'inscription doivent être

adressés à **Les Amis de Verlaine, Bérangère Thomas, 11, place Jean Paul II 57000 Metz**

Jusqu'au le 15 février 2011, cachet de la poste faisant foi.

Art 5

Seront décernés un 1° prix de 200 €, un 2° prix de 140 €, un 3° prix de 120 € assortis de diplômes, médailles ou livres pour les catégories un et deux ainsi que des mentions d'honneur. Un prix spécial de 200 € sera remis à la catégorie « poésie, jeune espoir » ainsi que deux prix de 120 € pour inciter les jeunes talents à persévérer dans la pratique de l'écriture poétique ainsi que des mentions spéciales et d'encouragement. Un prix « thème imposé » sera remis dans chaque catégorie. Des 1°, 2° et 3° prix et des prix d'encouragement seront attribués pour la catégorie junior. La nuitée à Metz pourra être offerte à 3 lauréats les plus éloignés. Les textes primés pourront faire l'objet d'une publication dans la Revue *L'actualité Verlaine*, dans le cadre d'un recueil ou d'un autre moyen de diffusion.

Art 6 Le jury sera composé de poètes reconnus, de personnalités du monde littéraire, et de lecteurs avertis. Les décisions seront sans appel. Les textes ne seront pas rendus. La remise des prix est prévue en juin 2011 à Metz. Une convocation précisera la date et sera envoyée fin avril. Un dîner des amitiés poétiques est organisé à l'issue de la remise des prix.

Art 7 Les premiers prix ne pourront concourir dans la même catégorie deux années de suite.

Art 8 **La présence ou la représentation des lauréats primés sera obligatoire** lors de la remise des prix. Les photographies prises lors de la manifestation pourront être utilisées sur le site Internet ou dans une revue sauf désaccord d'un participant. Le fait de s'inscrire à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. L'association se réserve le droit d'annuler le concours en cas de nombre de candidats insuffisant

La présidente



CAISSE D'ÉPARGNE
LORRAINE

